



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/6/Add.1
13 juin 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1 – 5 juillet 2013

Addendum

RAPPORTS DE SITUATION ET CONFORMITÉ

Ce document est émis afin d'**ajouter** :

- La Partie IV : Projets dont la mise en œuvre accuse un retard et pour lesquels un rapport de situation ou des rapports détaillés spéciaux ont été demandés.
- La Partie V : Projets sur le bromure de méthyle en Argentine, au Kenya, en Égypte et au Maroc.
- La Partie VI : Rapport de la Banque mondiale sur la mobilisation des ressources.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

PARTIE IV : PROJETS DONT LA MISE EN ŒUVRE ACCUSE DU RETARD ET POUR LESQUELS UN RAPPORT DE SITUATION OU DES RAPPORTS DÉTAILLÉS SPÉCIAUX ONT ÉTÉ DEMANDÉS

1. Treize projets en cours figurent parmi les projets dont la mise en œuvre accuse du retard et sont assujettis à la procédure d'annulation de projet du Comité exécutif. Les projets dont la mise en œuvre accuse du retard sont des projets i) qui seront achevés plus de 12 mois en retard et/ou ii) pour lesquels aucun décaissement n'a été fait dans les 18 mois suivant leur approbation. Les projets dont la mise en œuvre accuse du retard sont répartis comme suit entre les agences : ONUDI (sept), PNUD (deux), Banque mondiale (un), France (un) et Espagne (un). Aucun rapport n'a été reçu d'Israël (un). Les retards sont surtout attribuables aux entreprises, et ensuite aux gouvernements et à des facteurs externes.

Tableau 1

SOMMAIRE DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LES PROJETS DONT LA MISE EN ŒUVRE ACCUSE DU RETARD

	France	Banque mondiale	Espagne	PNUD	ONUDI	Total
Nombre de projets visé par les rapports	1	1	1	2	7	12
Nombre de projets ayant connu certains progrès		1	1	2	6	10
Nombre de projets n'ayant connu aucun progrès	1				1	2

Projets ayant connu certains progrès

2. Dix projets ont connu « certains progrès » que les agences d'exécution et bilatérales continueront à suivre (annexe I). Conformément à la décision 32/4, nonobstant les progrès accomplis, les projets approuvés il y a plus de trois ans doivent continuer à faire l'objet d'un suivi. Par conséquent, ils ne peuvent pas être retirés de la liste de suivi avant leur achèvement, indépendamment des progrès accomplis. Ils sont donc recommandés aux fins de suivi continu.

Projets n'ayant connu aucun progrès, lettre d'annulation possible

3. Deux projets n'ont connu aucun progrès pour une première fois (annexe II). Conformément à la procédure en vigueur, le Secrétariat du Fonds fera parvenir un avis d'annulation possible pour ces projets car ils n'ont connu aucun progrès.

Projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires ont été demandés

4. Le renforcement des institutions, la formation des agents de douane, la récupération et le recyclage, et les projets de démonstration ne sont pas assujettis aux procédures d'annulation de projet. Le Comité exécutif a toutefois décidé de continuer à en assurer le suivi, selon le besoin (décision 36/14 b)). Le Comité exécutif, à sa 69^e réunion, a demandé 47 rapports de situation supplémentaires. Ces rapports sont nécessaires lorsque rien n'indique que des progrès ont été accomplis depuis le dernier rapport et/ou que des obstacles supplémentaires à la mise en œuvre ont été signalés. Dix-sept projets ont connu des progrès. Des rapports de situation supplémentaires précisant les raisons pour lesquelles ces rapports sont demandés sont exigés pour 30 projets à la 71^e réunion (annexe III).

Développement des PGEH/signature du document de projet

5. Le Comité exécutif a approuvé 295 plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et activités de préparation de projets d'élimination des HCFC pour 144 pays à ce jour ayant abouti à l'approbation d'activités de PGEH dans 138 pays. Selon le nombre de PGEH déjà approuvés, sept PGEH seront proposés après la 70^e réunion.

6. Le Comité exécutif, à sa 69^e réunion, a demandé un rapport de situation supplémentaire pour le développement du PGEH de la Mauritanie. Un rapport de situation est demandé lorsque rien n'indique que le projet a connu des progrès depuis le dernier rapport et/ou lorsque des obstacles supplémentaires à la mise en œuvre ont été signalés. Un rapport de situation supplémentaire est demandé pour la Mauritanie, pour la 71^e réunion (annexe IV).

Projets soumis à des exigences particulières pour la remise de rapports

7. Des rapports spécifiques ont été demandés à la 70^e réunion pour 11 projets et activités, et des rapports spécifiques détaillés ont été demandés pour les projets d'élimination du bromure de méthyle en Argentine, en Égypte, au Kenya et au Maroc, des activités de mobilisation des ressources, le plan du secteur des agents de transformation (2^e étape) et le projet de démonstration sur la validation de l'utilisation de CO₂ supercritique dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à vaporiser en Colombie.

8. Des rapports de situation supplémentaires sont demandés pour sept des onze projets/activités pour lesquels des rapports spécifiques sont attendus à la 70^e réunion, à l'exception des projets pour lesquels le Comité exécutif a demandé des rapports spécifiques détaillés. Des rapports supplémentaires sont demandés pour quatre projets mis en œuvre par le PNUD, un projet mis en œuvre par le PNUE, un par l'ONUDI et un projet mis en œuvre par le Japon. Les raisons pour lesquelles ces rapports sont demandés sont fournies à l'annexe V.

9. En ce qui concerne les rapports spécifiques détaillés attendus à la 70^e réunion, précisons que la Banque n'a pas remis de rapport d'achèvement de projet pour la 2^e étape du plan sectoriel de la Chine, qui devait être accompagné d'un rapport de vérification de 2010 pour le secteur et d'un rapport sur la production et la consommation de tétrachlorure de carbone, comme demandé à la 69^e réunion. De plus, le Secrétariat n'a pas examiné le rapport sur le projet de démonstration sur la validation de l'utilisation du CO₂ supercritique dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à vaporiser mis en œuvre par le Japon pour la présente réunion, car il a été soumis trop tard.

10. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander la remise de rapports spécifiques supplémentaires à la 71^e réunion pour sept projets/activités connaissant des obstacles, présentés à l'annexe V, et à la Banque mondiale de remettre le rapport de vérification sur le plan du secteur des agents de transformation (2^e étape) de la Chine.

11. En ce qui concerne la gestion des soldes non dépensés des accords pluriannuels pour la Chine, le Comité exécutif a indiqué, entre autres choses, dans sa décision 56/13 :

- a) De continuer à surveiller les activités et l'utilisation des soldes des fonds non dépensés des projets au-delà de l'achèvement des accords avec le Comité exécutif pour les plans sectoriels relatifs aux mousses, aux halons et à la production de CFC, et les plans sectoriels d'élimination accélérée connexes en Chine;

- b) La Chine continuera à faire effectuer des vérifications financières indépendantes des comptes des trois plans sectoriels. Les rapports sur la vérification des comptes, qui auront le même format que celui utilisé les années précédentes, seront présentés au Comité exécutif chaque année à partir de 2009. La Chine fournira les informations nécessaires aux rapports d'achèvement de projet;
- c) La Banque mondiale favorisera l'examen et la présentation au Comité exécutif de tout ajustement aux plans de travail et aux rapports de vérification des comptes et soumettra les rapports d'achèvement de projets associés après la dépense finale des fonds.

12. Le Secrétariat souligne que la Banque mondiale n'a remis qu'une seule série de rapports obligatoires demandés à la décision 56/13. Ces rapports ont été remis à la 65^e réunion, trois ans après que la décision 56/13 aie été prise, et quantifiaient les soldes en date de juin 2001. Aucun autre rapport n'a été reçu depuis la 65^e réunion. Le Secrétariat a demandé leur remise, mais rien n'avait encore été reçu au 12 juin 2013. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander à la Banque mondiale de remettre à la 71^e réunion du Comité exécutif un rapport sur les états financiers vérifiés ainsi que les rapports d'achèvement de projet dès le dernier décaissement des fonds, conformément à la décision 56/13.

PARTIE V : PROJETS SUR LE BROMURE DE MÉTHYLE EN ARGENTINE, EN ÉGYPTE, AU KENYA ET AU MAROC

13. Le Comité exécutif, à sa 69^e réunion, a demandé à l'ONUDI de remettre à la 70^e réunion, un rapport de situation de la mise en œuvre des projets sur le bromure de méthyle en Argentine, en Égypte, au Kenya et au Maroc, comprenant une explication détaillée des raisons pour lesquelles la consommation déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour l'année 2011 est supérieure aux quantités permises en vertu des accords respectifs de ces pays avec le Comité exécutif et les plans d'action proposés pour atteindre les objectifs établis dans ces accords (décision 69/4 b) v)).

14. Le Secrétariat a préparé le présent document en réponse à la décision 69/4 b) v).

Argentine

Contexte

15. Le Comité exécutif a approuvé le financement de l'élimination du bromure de méthyle en Argentine comme suit¹ :

- a) La somme de 3 183 390 \$US, en principe, à sa 30^e réunion, pour parvenir à l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans la production de fraises, de fleurs et de légumes protégés (331 tonnes PAO);
- b) La somme de 3 588 000 \$US de plus, en principe, à sa 36^e réunion, pour parvenir à l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans les semis de tabac et de légumes non protégés, excluant les applications sanitaires et préalables à l'expédition (178,8 tonnes PAO supplémentaires);
- c) Un calendrier révisé, à sa 45^e réunion, pour parvenir à l'élimination de 192,0 tonnes PAO de bromure de méthyle, représentant la consommation restante utilisée dans la production

¹ Annexe VI du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/55.

de fraises, de fleurs et de légumes protégés, étant entendu qu'aucune somme supplémentaire ne sera demandée au Fonds multilatéral pour éliminer les 59,6 tonnes PAO de bromure de méthyle qui représentent l'augmentation de la consommation depuis l'approbation du projet d'élimination (331,0 tonnes PAO) par le Comité exécutif lors de sa 30^e réunion.

16. Le gouvernement de l'Argentine s'est engagé, par la mise en œuvre des projets, à réduire la consommation nationale de bromure de méthyle à des fins réglementées à un niveau ne dépassant pas les niveaux de consommation indiqués dans le tableau 2, ci-dessous :

Tableau 2

NIVEAUX DE CONSOMMATION DE BROMURE DE MÉTHYLE QUE LE GOUVERNEMENT DE L'ARGENTINE S'EST ENGAGÉ À RESPECTER

Année	Quantité de bromure de méthyle éliminée par année (tonnes PAO)			Consommation maximum restante de bromure de méthyle, sauf les applications sanitaires et préalables à l'expédition (c)
	Fraises, fleurs et légumes (ONUFI)(a)	Tabac, légumes non protégés (PNUD) (b)	Quantité totale éliminée par année	
				505,0
2001	33,2		33,2	471,8
2002	66,2	29,0	95,2	376,6
2003	99,2	21,0	120,2	256,4
2004		16,0	16,0	354,8(d)
2005		33,5	33,5	321,3
2006		56,5	56,5	264,8
2007	-	22,8	22,8	242,0
2009	57,6		57,6	184,4
2014			184,4	184,4
2015	134,4		(e)	0,0

(a) 59,6 tonnes PAO à éliminer sans l'assistance du Fonds multilatéral.

(b) 22,8 tonnes PAO à éliminer sans l'assistance du Fonds multilatéral.

(c) 18,0 tonnes PAO destinées à la fumigation du coton et des agrumes, après la récolte.

(d) Comprend 192,0 tonnes PAO dans le secteur des fraises et des pépinières, 112,8 tonnes PAO dans le secteur du tabac (dont 22,8 tonnes PAO à éliminer sans l'assistance du Fonds multilatéral), 32,0 tonnes PAO pour les stocks et 18,0 tonnes PAO pour le secteur du coton et des agrumes, après la récolte.

(e) Comprend 32,0 tonnes PAO pour les stocks et 18,0 tonnes PAO pour le secteur du coton et des agrumes, après la récolte.

Rapport périodique

17. Le niveau de consommation du bromure de méthyle déclaré en vertu de l'article 7 s'écarte des niveaux que le gouvernement de l'Argentine s'est engagé à respecter auprès du Comité exécutif dans les conditions convenues pour l'élimination du bromure de méthyle, comme indiqué dans le tableau 3. La consommation de bromure de méthyle a toujours été inférieure aux 329,0 tonnes PAO permises en vertu du Protocole de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} janvier 2015.

Tableau 3

CONSOMMATION DE BROMURE DE MÉTHYLE EN ARGENTINE

Description	Consommation de bromure de méthyle (ODP tonnes)								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Convenue	321,3	264,8	242,0	242,0	184,4	184,4	184,4	184,4	184,4
Article 7	285,2	287,4	297,5	282,4	262,9	296,0	291,3	296,0*	
Différence	(36,1)	22,6	55,5	40,4	78,5	111,6	106,9	111,6	

(*) Selon l'information fournie par le gouvernement de l'Argentine à l'ONUDI pendant l'examen des projets.

18. En réponse à la décision 69/4 b) v), l'ONUDI a expliqué que le gouvernement de l'Argentine a effectué une analyse approfondie des quantités de bromure de méthyle importées au pays à des fins réglementées et sanitaires et préalables à l'expédition, en vérifiant les registres des importateurs, des principaux utilisateurs de bromure de méthyle et du ministère de l'Agriculture. Au cours de cet exercice, le gouvernement a constaté que certaines quantités devant être utilisées à des fins réglementées étaient réellement utilisées à des fins sanitaires et préalables à l'expédition, et fera une demande officielle au Secrétariat de l'ozone de réviser les données en conséquence. Il n'en reste pas moins que les données révisées sur la consommation de bromure de méthyle de 2006 à 2011 s'éloignent toujours des niveaux que le gouvernement s'est engagé à respecter, comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4

RÉVISION PROPOSÉE DE LA CONSOMMATION DE BROMURE DE MÉTHYLE EN ARGENTINE

Description	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Convenue	321,3	264,8	242,0	242,0	184,4	184,4	184,4	184,4	184,4
Article 7	285,2	287,4	297,5	282,4	262,9	296,0	291,3	296,0**	
Sanitaire et préalable à l'expédition en tant que consommation*	19,2	17,4	13,2	22,2	17,4	38,4	26,4	42,6	
Article 7 (révisée)	266,0	270,0	284,3	260,2	245,5	257,6	264,9	253,4	
Différence	(55,3)	5,2	42,3	18,2	61,1	73,2	80,5	69,0	
Utilisation réelle									
Fumigation des sols		5,2	42,3	18,2	34,2	49,0	19,3	23,9	
Stocks		0,0	0,0	0,0	26,9	24,2	61,2	45,1	

(*) Consommation de bromure de méthyle dans les applications sanitaires et préalables à l'expédition déclarée comme une utilisation réglementée.

(**) Selon l'information fournie par le gouvernement de l'Argentine à l'ONUDI pendant l'examen des projets.

19. Le gouvernement de l'Argentine a été incapable de réduire la consommation de bromure de méthyle conformément aux conditions convenues pour les raisons ci-dessous :

- a) L'augmentation de la superficie de production des fraises de 1 500 hectares à environ 2 500 hectares de 2004 à 2012, et la consommation accrue de bromure de méthyle qui s'y rattache;
- b) Des changements dans les conditions climatiques ayant entraîné un niveau de précipitations plus élevé et de graves inondations dans plusieurs régions du pays, ce qui a

réduit l'efficacité du métham sodium (en tant que fumigène de remplacement) et entraîné une augmentation de la population de nématodes;

- c) Une part des quantités importées de 2009 à 2012 a été stockée;
- d) Le niveau de consommation du bromure de méthyle pour les utilisations critiques convenues, surtout la production de fraises, autorisé par les Parties au Protocole de Montréal, a étouffé la volonté de trouver des technologies de remplacement.

20. L'ONUDI a indiqué que le gouvernement améliorera le suivi des utilisations réglementées du bromure de méthyle importé à des fins essentielles et pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition, permettra les importations conformément à l'accord avec le Comité exécutif et éliminera complètement les utilisations réglementées de bromure de méthyle d'ici au 1^{er} janvier 2015, afin de renouer avec la conformité à l'accord sur le bromure de méthyle.

21. Le Secrétariat a indiqué que le gouvernement de l'Argentine s'est également engagé à éliminer 82,4 tonnes PAO de bromure de méthyle destiné à des utilisations réglementées par ses propres moyens, ce qui représente la somme de 1 094 000 \$US au taux de coût-efficacité de 7,97 \$US/kg pour l'élimination du bromure de méthyle en Argentine. Après avoir discuté de la question avec l'ONUDI, le gouvernement de l'Argentine a aussi convenu d'éliminer les 18,0 tonnes PAO restantes de bromure de méthyle par ses propres moyens, pour la somme supplémentaire de 240 000 \$US (selon le rapport coût-efficacité global du projet).

Égypte

Contexte

22. Le Comité exécutif a approuvé le financement suivant pour l'élimination du bromure de méthyle en Égypte² :

- a) La somme de 2 750 592 \$ US à sa 38^e réunion afin de réduire de 185,6 tonnes PAO la quantité de bromure de méthyle utilisée en horticulture et dans le secteur des produits, en réduisant la consommation globale à des fins réglementées à 185,7 tonnes PAO en 2005;
- b) À sa 52^e réunion, le Comité exécutif a pris note des modifications à certaines technologies de remplacement sélectionnées par les principaux intervenants lorsque le projet initial a été préparé, tel que le demande le gouvernement de l'Égypte;
- c) La somme supplémentaire de 1 934 994 \$US à sa 56^e réunion, qui représenterait la totalité des fonds disponibles pour l'Égypte afin de réaliser l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé en horticulture et dans le secteur des produits (184,2 tonnes PAO) sauf 6,0 tonnes PAO utilisées pour la fumigation des dattes humides jusqu'à ce qu'une solution de remplacement convenable soit disponible (décision XV/12).

23. Le gouvernement de l'Égypte s'est engagé, par la mise en œuvre des projets, à réduire la consommation totale de bromure de méthyle utilisé à des fins réglementées à des niveaux ne dépassant pas la consommation indiquée dans le tableau 5 :

² Annexe XIII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/64

Tableau 5

NIVEAUX DE CONSOMMATION DU BROMURE DE MÉTHYLE QUE LE GOUVERNEMENT DE L'ÉGYPTE S'EST ENGAGÉ À RESPECTER

Année	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)				Tonnes PAO	
	Fumigation des sols	Produits	Structures	Dattes (*)	Quantité totale éliminée	Consommation totale
2009	124,2	51,0	9,2	6,0		190,4
2010	106,2	36,0	9,2	6,0	33,0	157,4
2011	80,2	21,0	9,2	6,0	41,0	116,4
2012	40,2	6,0	3,2	6,0	61,0	55,4
2013	0,0	0,0	0,0	6,0	49,2	6,0
Total					184,2	

(*) Selon la disponibilité de solutions de remplacement convenables (décision XV/12)

Rapport périodique

24. La consommation de bromure de méthyle déclarée par le gouvernement de l'Égypte pour les années 2011 et 2012 dépassait le niveau de consommation convenu indiqué au tableau 6. L'ONUDI a expliqué que la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle dans le secteur de l'horticulture et des produits (le seul projet en cours) s'est poursuivie selon le calendrier proposé, jusqu'en 2011, lorsque l'instabilité politique s'est installée au pays. Cette situation et les changements survenus au sein des autorités gouvernementales ont entraîné l'interruption de toutes les activités des projets. Les mesures de surveillance des importations n'ont pas été appliquées à la lettre, ce qui a entraîné des importations de bromure de méthyle supérieures aux quantités prévues en vertu de l'accord. De plus, le fabricant d'une des solutions de remplacement du bromure de méthyle (iodate de méthyle) mise à l'essai sur le terrain a mis fins à sa production à l'échelle mondiale, et le disulfure de diméthyle doit être enregistré en tant que fumigène de remplacement, en plus du métham sodium (déjà enregistré).

Tableau 6

CONSOMMATION DE BROMURE DE MÉTHYLE EN ÉGYPTE

Description	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)				
	2009	2010	2011	2012	2013
Permise en vertu de l'accord	190,4	157,4	116,4	55,4	6,0
Consommation réelle (article 7)	190,2	157,2	133,2	116,4*	S.o.
Différence	(0,2)	(0,2)	16,8	61,0	S.o.

(*) Selon l'information fournie par le gouvernement de l'Égypte à l'ONUDI au cours de l'examen des projets.

25. Le gouvernement de l'Égypte a été incapable de poursuivre la mise en œuvre du projet comme prévu pour les raisons indiquées ci-dessus et demande donc au Comité exécutif de d'envisager favorablement la révision de l'accord conformément au tableau 7.

Tableau 7

RAJUSTEMENTS PROPOSÉS AUX CONDITIONS CONVENUES POUR L'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE

Année	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)				Tonnes PAO	
	Fumigation des sols	Produits	Structures	Dattes (*)	Quantité totale éliminée	Consommation totale
2009	124,2	51,0	9,2	6,0		190,4
2010	106,2	36,0	9,2	6,0	33,0	157,4
2011	88,0	30,0	9,2	6,0	24,2	133,2
2012	81,2	20,0	9,2	6,0	16,8	116,4
2013	40,2	6,0	3,2	6,0	61,0	55,4
2014	-	-	-	6,0	49,4	6,0

(*) Selon la disponibilité des solutions de remplacement convenables (décision XV/12)

26. Le retard dans la mise en œuvre des projets sur le bromure de méthyle en Égypte est surtout causé par les difficultés particulières que le pays a connues en 2011. L'ONUDI a précisé que le rajustement du calendrier d'élimination demandé par le gouvernement, à l'exception des 6,0 tonnes PAO utilisées pour la fumigation des dattes (conformément à la décision XV/12), mènera à l'élimination de toutes les autres utilisations réglementées du bromure de méthyle au pays d'ici le 1^{er} janvier 2014.

Kenya

Contexte

27. Le Comité exécutif a approuvé le financement de l'élimination du bromure de méthyle au Kenya comme suit³ :

- a) La somme de 1 595 811 \$ US, en principe, à la 38^e réunion (allouée au gouvernement de l'Allemagne et au PNUD) afin de réaliser l'élimination complète de 97,0 tonnes PAO de bromure de méthyle, utilisé pour la fumigation des sols dans le secteur des fleurs coupées (63,0 tonnes PAO), des légumes, des fruits, des semis et des pépinières (34,0 tonnes PAO);
- b) À sa 53^e réunion, le Comité exécutif a approuvé la demande du gouvernement du Kenya de transférer la responsabilité de la mise en œuvre de toutes les activités restantes associées à la réalisation de l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées, du PNUD à l'ONUDI; et
- c) La somme supplémentaire de 287 700 \$US à sa 65^e réunion (allouée à l'ONUDI), afin de réaliser l'élimination complète de 6,6 tonnes PAO de bromure de méthyle, utilisé dans des applications post-récolte.

Rapport périodique

28. La consommation de bromure de méthyle déclarée par le gouvernement du Kenya jusqu'en 2011 était inférieure au niveau de consommation convenu. Cependant, un petit écart de 1,9 tonne PAO a été déclaré en 2011, comme indiqué dans le tableau 8.

³ Annexe VII au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/60

Tableau 8

CONSOMMATION DE BROMURE DE MÉTHYLE AU KENYA

Description	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Permise en vertu de l'accord	29,00	14,00	14,00	6,60	6,60	0,00
Consommation réelle (article 7)	10,20	3,60	6,60	8,50	0,00	S.o.
Différence	(18,80)	(10,40)	(7,40)	1,90	(6,60)	S.o.

29. Les applications post-récolte représentent le seul projet en cours. Seule la Commission nationale de protection des céréales utilisait le bromure de méthyle qu'elle destinait à la désinfestation et au maintien de la qualité du maïs blanc entreposé dans des silos de béton dotés d'un mécanisme de recirculation des gaz, dans quatre sites. L'équipement nécessaire à l'introduction de la fumigation à la phosphine et au refroidissement des grains (c.-à-d., refroidisseurs, appareils de mesure de la phosphine, appareils d'essai et autre équipement) sera livré et installé, et la formation sera offerte avant la prochaine saison des récoltes en 2013. Une somme de 31 513 \$US des 287 700 \$US approuvés a été décaissée.

30. Le gouvernement du Kenya et l'ONUDI ont indiqué que les mesures adoptées à ce jour assureront l'élimination complète et définitive des utilisations réglementées du bromure de méthyle. Il y aura suffisamment d'activités de sensibilisation en 2013 pour informer davantage les parties prenantes de l'interdiction d'éliminer le bromure de méthyle dans les applications réglementées.

31. En ce qui concerne l'écart dans la consommation de bromure de méthyle, l'ONUDI a indiqué, après de plus amples consultations avec les autorités du Kenya et les parties prenantes locales qui assurent la mise en œuvre du projet, que l'écart par rapport aux objectifs de consommation de bromure de méthyle en 2011 est le résultat d'une répartition erronée des données sur la consommation de bromure de méthyle déclarée entre les fins réglementées et les activités sanitaires et préalables à l'expédition. Dans son examen des données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole, le Secrétariat a constaté que le gouvernement du Kenya déclare des données pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition depuis 1994, alors que 2,4 tonnes PAO étaient utilisées à ces fins. L'utilisation de bromure de méthyle pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition a augmenté à 51,3 tonnes PAO en 2012.

32. Le 6 juin 2013, le gouvernement du Kenya a remis au Secrétariat de l'ozone un rapport révisé dans lequel les données sur la consommation de bromure de méthyle en 2011 avaient été corrigées. De plus, le gouvernement du Kenya a déclaré une consommation nulle de bromure de méthyle en 2012 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

MarocContexte

33. Le Comité exécutif a approuvé le financement de l'élimination du bromure de méthyle au Maroc comme suit⁴ :

- a) La somme de 1 006 652 \$US à sa 29^e réunion pour l'élimination complète du bromure de méthyle (61,0 tonnes PAO) utilisé dans la production de fleurs coupées et de bananes;

⁴ Annexe XIV du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/64.

- b) Une somme de 2 189 729 \$US de plus à la 32^e réunion pour l'élimination complète du bromure de méthyle (151,6 tonnes PAO) utilisé dans la production de fraises;
- c) Une somme supplémentaire de 3 957 844 \$US à sa 34^e réunion pour l'élimination complète du bromure de méthyle (389,9 tonnes PAO) utilisé dans le secteur des tomates;
- d) Le Comité exécutif a consenti, à sa 44^e réunion, à un changement de technologie, pour remplacer la pasteurisation à la pression négative de vapeur par des greffes et a modifié le niveau de financement du projet à 3 912 949 \$US (depuis les 3 957 844 \$US approuvés à la 34^e réunion) pour l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans le secteur des tomates;
- e) La somme supplémentaire de 1 437 594 \$US, en principe, à la 56^e réunion, pour l'élimination complète du bromure de méthyle (106,2 tonnes PAO de plus) utilisé dans la production de haricots verts et de cucurbitacées (melons);
- f) Il a été noté, à la 58^e réunion, que l'élimination complète du bromure de méthyle au Maroc serait réalisée en 2012 et qu'aucun soutien financier supplémentaire n'était demandé pour l'élimination de 58,7 tonnes PAO, et il a modifié le calendrier d'élimination de la consommation de bromure de méthyle dans les conditions convenues révisées pour le Maroc (décision 58/15 c)).

34. Le gouvernement du Maroc s'est engagé, en mettant en œuvre ces projets, à réduire la consommation nationale de bromure de méthyle à des usages réglementés à la consommation maximum indiquée au tableau 9 (selon les modifications apportées à la 58^e réunion).

Tableau 9

CONSOMMATION DE BROMURE DE MÉTHYLE QUE LE GOUVERNEMENT DU MAROC S'EST ENGAGÉ À RESPECTER

Année	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)						Quantité totale éliminée	Consommation totale
	Fraises	Bananes et fleurs coupées	Tomates	Haricots verts et cucurbitacées	Autre (*)			
2000							767,4	
2001	23,4					23,4	744,0	
2002	15,6	40,0				55,6	688,4	
2003	20,4	21,0	34,1			75,5	612,9	
2004	42,2					42,2	570,7	
2005	50,0		39,0			89,0	481,7	
2006			56,4			56,4	425,3	
2007			78,0			78,0	347,3	
2008			86,4			86,4	260,9	
2009			96,0	20,0		116,0	144,9	
2010				30,0	20,0	50,0	94,9	
2011				28,2	20,0	48,2	46,7	
2012				28,0	18,7	46,7	-	
2013				-		-		
Total	151,6	61,0	389,9	106,2	58,7	767,4		

(*) Consommation à éliminer par le gouvernement du Maroc sans le soutien financier du Fonds multilatéral

Rapport périodique

35. La consommation de bromure de méthyle déclarée par le gouvernement du Maroc a été inférieure au niveau convenu jusqu'en 2011. Un écart de 4,2 tonnes PAO a toutefois été déclaré pour 2011, comme indiqué dans le tableau 10. Le gouvernement du Maroc n'avait pas encore déclaré sa consommation de 2012 au moment de préparer ce document.

Tableau 10**CONSOMMATION DE BROMURE DE MÉTHYLE AU MAROC**

Description	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Permise en vertu de l'accord	347,3	260,9	144,9	94,9	46,7	0,0	0,0
Consommation réelle (article 7)	263,8	161,8	108,4	80,9	50,9	*	
Différence	(83,5)	(99,1)	(36,5)	(14,0)	4,2	-	

(*) Pas encore disponible

36. Le projet d'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des haricots verts et des cucurbitacées est le seul projet en cours à l'heure actuelle. Tout l'équipement nécessaire à l'introduction des technologies de remplacement a été acheté et installé, et plusieurs programmes de formation des formateurs, des techniciens et des fermiers ont été réalisés. Une somme de 1 342 847 \$US des 1 437 594 \$US approuvés a été décaissée. Le solde de 94 747 \$US servira à des programmes de formation supplémentaires qui seront mis en œuvre avant la fin de 2013.

37. Le gouvernement du Maroc et l'ONUDI ont indiqué que les mesures adoptées à ce jour assureront l'élimination complète et définitive des usages réglementés du bromure de méthyle. Les activités de sensibilisation menées seront suffisantes pour informer davantage les parties prenantes concernées au sujet de l'interdiction d'utiliser le bromure de méthyle à des fins réglementées.

38. Tous les projets d'investissement visant à éliminer le bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols dans la production de haricots verts, de fraises, de bananes et de fleurs coupées ont été achevés avec succès, comme indiqué dans les rapports d'achèvement des projets pertinents remis au Secrétariat. La formation supplémentaire des fermiers demeure la seule activité en cours du projet sur le bromure de méthyle dans le secteur des haricots verts et des cucurbitacées. Elle sera réalisée en 2013, comme l'a indiqué l'ONUDI.

39. L'écart par rapport à l'objectif de consommation de bromure de méthyle en 2011 s'explique par les quantités utilisées comme fumigène des sols pour les cultures ne figurant dans aucun projet approuvé, que le gouvernement s'est engagé à éliminer sans l'assistance du Fonds multilatéral. Le gouvernement du Maroc n'avait pas encore déclaré sa consommation de SAO, dont le bromure de méthyle, au moment de préparer ce rapport. L'ONUDI a fait savoir que le gouvernement du Maroc interdit les importations de bromure de méthyle à des fins réglementées depuis le 1^{er} janvier 2013.

40. Le Secrétariat a pris note que le gouvernement du Maroc s'est engagé à éliminer 58,8 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisé à des fins réglementées par ses propres moyens, pour la somme totale de 654 000 \$US, selon le rapport coût-efficacité global de l'élimination du bromure de méthyle au Maroc (6,68 \$US/kg).

PARTIE VI : RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

41. Le Comité exécutif, à sa 69^e réunion, a exhorté la Banque mondiale de remettre à la 70^e réunion un rapport final sur l'étude sur les avantages connexes pour le climat du projet de mobilisation des ressources (décision 69/4 f)). Ce rapport attendu à la 69^e réunion devait tenir compte de la décision 68/4, plus particulièrement de ce qui suit :

- « c) Au sujet de la mobilisation des ressources pour des avantages connexes pour le climat :
 - i) De prendre note de l'information importante sur la mobilisation des ressources fournie dans l'étude théorique sur l'évaluation des projets sur les refroidisseurs, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/10 et prise en note aux paragraphes 48 à 54 du présent rapport;
 - ii) De demander que le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale, dans le cadre de leurs mandats, tiennent compte de l'information présentée dans l'étude théorique, lorsque celle-ci est pertinente, et intègrent cette information dans les rapports finaux sur la mobilisation des ressources pour les avantages connexes pour le climat qui seront remis à la 69^e réunion, dans le contexte des mandats précisés dans les décisions 63/20, 63/22, 63/23 et 63/24;
 - iii) De charger le Secrétariat d'inclure dans l'examen et le sommaire des rapports finaux, l'élaboration des éléments demandés dans les décisions de la 63^e réunion du Comité exécutif, en consultation avec l'agence d'exécution concernée, et de communiquer à la 69^e réunion sa recommandation concernant les critères recensés dans ces rapports finaux qui pourraient aider à déterminer s'il faut ou non s'engager dans un programme de projets pilotes à court terme pour la mobilisation de financement pour les projets non admissibles. »

42. Le Secrétariat a reçu le rapport de la Banque mondiale le 22 mai 2013, une semaine avant la date limite de soumission des documents à examiner à la 70^e réunion. Le Secrétariat a informé la Banque mondiale, dans une communication officielle, qu'il serait incapable d'examiner le rapport de façon aussi détaillée que le demande le Comité exécutif dans sa décision 68/4 ci-dessus, en raison de la date tardive à laquelle le rapport avait été soumis. Il a donc demandé à la Banque mondiale de retirer son rapport et de le soumettre de nouveau dans des délais raisonnables pour la 71^e réunion, afin que le Secrétariat ait le temps nécessaire d'examiner le rapport à fond et de préparer des commentaires détaillés pour le Comité exécutif.

RECOMMANDATIONS

43. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document sur les rapports de situation et la conformité présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/6/Add.1;
- b) Demander :
 - i) Au gouvernement d'Israël de remettre son rapport sur les retards dans la mise en œuvre à la 71^e réunion du Comité exécutif;

- ii) La remise de rapports de situation supplémentaires sur les projets figurant aux annexes III et IV aux présentes;
 - iii) La remise de rapports de situation spécifiques supplémentaires à la 71^e réunion pour les sept projets ayant soulevé des questions, figurant à l'annexe V;
 - iv) La remise du rapport de vérification sur le plan du secteur des agents de transformation (2^e étape) en Chine par la Banque mondiale à la 71^e réunion du Comité exécutif;
 - v) À la Banque mondiale de remettre les rapports financiers en souffrance et les rapports d'achèvement de projet sur les dépenses finales de fonds conformément à la décision 56/13, en ce qui concerne la mise en œuvre de la « Stratégie pour le secteur des halons en Chine », « L'accord sur le secteur de la production en Chine » et « L'accord sur l'élimination des HCFC dans le secteur de la mousse de polyuréthane en Chine »;
- c) En ce qui concerne le projet d'élimination du bromure de méthyle en Argentine, prenant note que le gouvernement de l'Argentine s'est engagé à éliminer 100,4 tonnes PAO de bromure de méthyle destiné à des utilisations réglementées par ses propres moyens, et qu'il s'est engagé à éliminer entièrement les utilisations réglementées au 1^{er} janvier 2015 :
- i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du projet sur le bromure de méthyle en Argentine proposé par l'ONUDI au nom du gouvernement de l'Argentine;
 - ii) Prendre note avec inquiétude que les niveaux de consommation de bromure de méthyle déclarés de 2006 à 2012 s'écartent des niveaux que le gouvernement s'était engagé à respecter dans les conditions convenues pour l'élimination du bromure de méthyle;
 - iii) Exhorter le gouvernement de l'Argentine à adopter les mesures nécessaires pour assurer un retour rapide à la conformité aux niveaux de consommation dans les conditions d'élimination du bromure de méthyle convenues;
 - iv) Demander à l'ONUDI et au gouvernement de l'Argentine de remettre des rapports périodiques annuels jusqu'à ce que la mise en œuvre du projet d'élimination complète du bromure de méthyle utilisé pour la culture des fraises, des fleurs et des légumes protégés soit terminée, et de remettre un rapport d'achèvement de projet avant la dernière réunion du Comité exécutif en 2015, au plus tard;
- d) En ce qui concerne l'élimination du bromure de méthyle en Égypte, compte tenu que la situation particulière en Égypte en 2011 ait retardé la mise en œuvre du projet au pays, et prenant note que le bromure de méthyle sera complètement éliminé en Égypte au 1^{er} janvier 2014 :
- i) Modifier le calendrier d'élimination du bromure de méthyle en Égypte comme indiqué au tableau 7 du document UNEP/OzL.pro/ExCom/70/6/Add.1, en fonction du niveau de consommation de bromure de méthyle révisé en Égypte;

- ii) Demander à l'ONUDI et au gouvernement de l'Égypte d'achever la mise en œuvre du projet d'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans le secteur de l'horticulture et des produits, et de remettre un rapport d'achèvement de projet au Comité exécutif à sa 73^e réunion, au plus tard;
- e) En ce qui concerne le projet d'élimination du bromure de méthyle au Kenya :
- i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre des projets sur le bromure de méthyle au Kenya proposé par l'ONUDI au nom du gouvernement du Kenya;
 - ii) Prendre note également, avec satisfaction, que le gouvernement du Kenya a déclaré une consommation nulle de bromure de méthyle en 2012 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal;
 - iii) Demander à l'ONUDI et au gouvernement du Kenya d'achever la mise en œuvre du projet d'élimination complète du bromure de méthyle dans les applications post-récolte et de remettre un rapport d'achèvement de projet à la 73^e réunion du Comité exécutif, au plus tard;
- f) En ce qui concerne le projet d'élimination du bromure de méthyle au Maroc, prenant note que le gouvernement du Maroc s'est engagé à éliminer 58,8 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisé à des fins réglementées par ses propres moyens et qu'il a aussi interdit les importations de bromure de méthyle à des fins réglementées :
- i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre des projets d'élimination du bromure de méthyle au Maroc remis par l'ONUDI au nom du gouvernement du Maroc;
 - ii) Prendre note avec inquiétude que la consommation de bromure de méthyle déclarée pour l'année 2011 s'écarte des niveaux que le gouvernement du Maroc s'est engagé à respecter dans les conditions convenues pour l'élimination du bromure de méthyle au Maroc;
 - iii) Demander à l'ONUDI et au gouvernement du Maroc d'achever la mise en œuvre du projet d'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans le secteur des haricots verts et des cucurbitacées (melons) et de remettre un rapport d'achèvement de projet à la 73^e réunion du Comité exécutif, au plus tard;
- g) En ce qui a trait au rapport de la Banque mondiale sur la mobilisation des ressources, exhorter la Banque mondiale à remettre un rapport final sur l'étude sur les avantages climatiques connexes en respectant le délai de 8 semaines avant ou plus, aux fins d'examen à la 71^e réunion.

Annex I

PROJECTS THAT ARE CLASSIFIED AS “SOME PROGRESS” THAT ARE RECOMMENDED FOR CONTINUED MONITORING

Agency	Code	Project Title
Spain	LAC/FUM/54/TAS/40	Technical assistance to introduce chemical alternatives in countries which have rescheduled methyl bromide phase out plan (Argentina and Uruguay)
IBRD	CPR/ARS/51/INV/447	Phase-out of CFC consumption in the pharmaceutical aerosol sector (2007-2008 biennial programme)
UNDP	BGD/ARS/52/INV/26	Phase-out of CFC consumption in the manufacture of aerosol MDIs (Beximco, Square Pharmaceutical and Acme Pharmaceutical)
UNDP	PAK/ARS/56/INV/71	Plan for phase-out of CFCs in the manufacture of pharmaceutical MDIs
UNIDO	ARG/SOL/41/INV/137	Plan for phase-out of ODS in the solvent sector
UNIDO	EGY/ARS/50/INV/92	Phase-out of CFC consumption in the manufacture of aerosol metered dose inhalers (MDIs)
UNIDO	IRQ/FOA/57/INV/06	Conversion from CFC-11 to methylene chloride in the production of flexible slabstock foam at Al Hadi Co.
UNIDO	IRQ/REF/57/INV/07	Replacement of refrigerant CFC-12 with isobutane and foam blowing agent CFC-11 with cyclopentane in the manufacture of domestic refrigerators and chest freezers at Light Industries Company
UNIDO	IVC/REF/57/INV/32	ODS phase out in 50 existing centrifugal chillers units
UNIDO	SYR/FUM/49/TAS/95	Methyl bromide national phase-out plan (soil fumigation)

Annex II**PROJECTS THAT ARE CLASSIFIED AS “NO PROGRESS” THAT ARE RECOMMENDED FOR LETTER OF POSSIBLE CANCELLATION**

Agency	Code	Project Title
France	AFR/SEV/53/TAS/39	African customs enforcement networks for preventing illegal trade of ODS in the African sub-regional trade organizations (CEMAC, COMESA, SACU and UEMOA)
UNIDO	MOZ/FUM/60/TAS/20	Technical assistance for the elimination of controlled uses of methyl bromide in soil fumigation

Annex III

PROJECTS FOR WHICH ADDITIONAL STATUS REPORTS WERE REQUESTED

Agency	Code	Project Title	Reasons
France	AFR/REF/48/DEM/36	Strategic demonstration project for accelerated conversion of CFC chillers in 5 African Countries (Cameroon, Egypt, Namibia, Nigeria and Sudan (the))	To request the Government of France to provide a status report to the 71 st meeting on the project implementation progress.
France	AFR/SEV/53/TAS/39	African customs enforcement networks for preventing illegal trade of ODS in the African sub-regional trade organizations (CEMAC, COMESA, SACU and UEMOA)	To consider possible cancellation of this project.
Japan	AFR/REF/48/DEM/35	Strategic demonstration project for accelerated conversion of CFC chillers in 5 African Countries (Cameroon, Egypt, Namibia, Nigeria and Sudan (the))	To request additional status report on the finalization of the financial scheme with beneficiaries by the 71 st meeting.
Japan	ASP/DES/54/PRP/53	Project preparation for a demonstration project on ODS disposal	To request additional status report to the 71 st meeting if the request for funding is not submitted to the 71 st meeting.
Japan	COL/FOA/60/DEM/75	Demonstration project to validate the use of super-critical CO ₂ in the manufacture of sprayed polyurethane rigid foam	To request additional status report on the completion of the HCFC demonstration project if it is not completed by the 71 st meeting.
IBRD	ARG/FUM/29/DEM/93	Demonstration project for testing methyl bromide alternatives in post-harvest disinfestation for cotton and citrus (phase I)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status report to the 71 st meeting in order to monitor the preparation of the report.
UNDP	BHU/PHA/63/INV/17	HCFC phase-out management plan (first tranche)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor progress in implementing the HPMP, which had been approved over one year previously and for which no disbursement had been recorded.
UNDP	DOM/HAL/51/TAS/39	National halon bank management plan update	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor projects due to low rates of disbursement of approved funds.

Agency	Code	Project Title	Reasons
UNDP	IND/DES/61/PRP/437	Preparation of a project for demonstration of a sustainable technological, financial and management model for disposal of ODS	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor projects due to low rates of disbursement of approved funds.
UNEP	ALG/SEV/57/INS/69	Extension of the institutional strengthening project (phase V)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor the signature of the new agreement for the IS project and implementation progress.
UNEP	GAB/PHA/62/TAS/26	HCFC phase-out management plan (stage I, first tranche)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor HPMP implementation progress.
UNEP	GUA/FUM/59/TAS/39	National phase-out of methyl bromide (phase II, first tranche)	To request additional status reports to the 71 st meeting to monitor the project progress and the disbursement rates of approved funds.
UNEP	MAU/PHA/55/PRP/20	Preparation of a HCFC phase-out management plan	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor HPMP project preparation activity, if the project was not submitted to the 71 st meeting.
UNEP	MAU/SEV/49/INS/17	Renewal of institutional strengthening project (phase IV)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status report to the 71 st meeting in order to monitor this institutional strengthening project implementation (Agreement not signed yet).
UNEP	MOR/SEV/59/INS/63	Renewal of the institutional strengthening project (phase IV)	To request, for the third consecutive meeting, the submission of additional status report to the 71 st meeting on project document signature for institutional strengthening.
UNIDO	ETH/FUM/54/PRP/18	Project preparation in the fumigant sector (flowers)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status report to the 71 st meeting in order to monitor: (a) the project preparation in case the project is not submitted at the 71 st meeting; (b) project preparation of project, if not submitted to the 71 st meeting related to the process of selecting the national expert.

Agency	Code	Project Title	Reasons
UNIDO	LIB/FOA/63/PRP/33	Preparation for HCFC phase-out investment activities (polyurethane foam component)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor project document preparation, if not submitted to the 71 st meeting.
UNIDO	LIB/PHA/45/INV/25	National ODS phase-out plan: 2 nd tranche	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor project with issues related to delays in the implementation of the TPMP due to the political and/or security situation in this country.
UNIDO	LIB/PHA/54/INV/28	National ODS phase-out plan: 3 rd tranche	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor project with issues related to delays in the implementation of the TPMP due to the political and/or security situation in this country.
UNIDO	LIB/PHA/55/PRP/29	Preparation of a HCFC phase-out management plan	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor project preparation of projects, if not submitted to the 71 st meeting.
UNIDO	LIB/PHA/63/PRP/32	Preparation of a HCFC phase-out management plan (additional funding)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor project preparation of projects, if not submitted to the 71 st meeting.
UNIDO	MEX/ARS/63/INV/156	Phase-out of HCFC-22 and HCFC-141b in aerosol manufacturing at Silimex	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor procurement of the equipment for the project.
UNIDO	MOZ/FUM/60/TAS/20	Technical assistance for the elimination of controlled uses of methyl bromide in soil fumigation	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor the disbursement rates of approved funds.
UNIDO	QAT/SEV/59/INS/15	Renewal of institutional strengthening project (phase III)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting: (a) on project document signature for institutional strengthening; (b) to monitor progress of the institutional strengthening project.

Agency	Code	Project Title	Reasons
UNIDO	SYR/PHA/58/INV/99	National CFC phase-out plan (third tranche)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor project with issues related to delays in the implementation of the TPMP due to the political and/or security situation in this country.
UNIDO	SYR/REF/62/INV/103	Phase-out of HCFC-22 and HCFC-141b from the manufacture of unitary air-conditioning equipment and rigid polyurethane insulation panels at Al Hafez Group	To request additional status report to the 71 st meeting on project progress given the security and political situation in the country.
UNIDO	TUN/FOA/58/PRP/50	Preparation for HCFC phase-out investment activities (polyurethane foam sector)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor project document preparation, if not submitted to the 71 st meeting.
UNIDO	TUN/PHA/55/PRP/48	Preparation of a HCFC phase-out management plan	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor project preparation of projects, if not submitted to the 71 st meeting.
UNIDO	YEM/PHA/55/INV/28	National ODS phase-out plan (first tranche)	To request additional status reports to the 71 st meeting to monitor project with issues related to delays in the implementation of the TPMP due to the political and/or security situation in this country.
UNIDO	YUG/PHA/51/INV/31	National CFC phase-out plan (third tranche, transferred from Sweden)	To request, for the fourth consecutive meeting, the submission of additional status reports to the 71 st meeting to monitor the disbursement rates of approved funds.

Annex IV**PROJECTS FOR WHICH ADDITIONAL STATUS REPORTS WERE REQUESTED FOR HPMP DEVELOPMENT**

Agency	Project Number	Project Title	Reasons
UNEP	MAU/PHA/55/PRP/20	Preparation of a HCFC phase-out management plan	To request the submission of additional status report to the 71 st meeting in order to monitor the submission of the HPMP if the HPMP is not submitted to the 71 st meeting.

Annex V

PROJECTS WITH SPECIFIC REPORTING REQUIREMENTS

Code	Agency	Project Title	Reasons
BGD/FOA/62/INV/38	UNDP	Phase-out of HCFC-141b at Walton Hi-Tech Ind. Ltd.	To request for each enterprise/project the submission of a table with the ICC and IOC as originally approved and actual costs in line with decision 55/43(b) by the 71 st meeting of the Executive Committee.
EGY/FOA/62/INV/106	UNDP	Conversion from HCFC-141b to methyl formate in the manufacture of polyurethane rigid insulation foam for water heaters at Fresh Electric for Home Appliances	To request for each enterprise/project the submission of a table with the ICC and IOC as originally approved and actual costs in line with decision 55/43(b) by the 71 st meeting of the Executive Committee.
EGY/FOA/62/INV/107	UNDP	Conversion from HCFC-141b to methyl formate in the manufacture of polyurethane spray foams at Specialized Engineering Contracting Co.	To request for each enterprise/project the submission of a table with the ICC and IOC as originally approved and actual costs in line with decision 55/43(b) by the 71 st meeting of the Executive Committee.
EGY/FOA/62/INV/108	UNDP	Conversion from HCFC-141b to n-pentane in the manufacture of polyurethane rigid insulation foam panels at Cairo Foam	To request for each enterprise/project the submission of a table with the ICC and IOC as originally approved and actual costs in line with decision 55/43(b) by the 71 st meeting of the Executive Committee.
SAU/FOA/62/INV/14	Japan	Phase-out of HCFC-22 and HCFC-142b in the manufacturing of XPS foams at Al Watania Plastics and Arabian Chemical Company	To request additional report on individual HCFC demonstration and investment projects approval clause to report on ICC, IOC and technology application in line with decision 55/43(b) for submission to the 71 st meeting based on the anticipated completion date of the project. For each enterprise/project, kindly submit a table with the ICC and IOC as originally approved and actual costs in line with decision 55/43(b).
Haiti project implementation	UNEP	Actions taken for projects to improve training components and funds transfer and to provide sufficient technical advice for technology decision making	To request an update to the 70 th meeting on (a) the production and submission of financial and activity report and (b) the signing of the new IS agreement for Haiti that will enable the release of funds balance.
SAU/PHA/61/INV/10 SAU/PHA/61/TAS/09	UNIDO	Verification report on CFCs, CTC, TCA and halons for the years 2009 and 2010, and the full implementation report on the national ODS phase-out plan	To request a status report to the 71 st meeting on the preparation of the 2009/2010 verification report for CFCs, CTC, TCA and halons, and the implementation report on the national ODS phase-out plan, if not submitted by then.
